

REGLEMENT JOURNEE DES FEMININES

Article 1 : Toutes les joueuses inscrites doivent participer. Le remplacement de joueuses n'est autorisé qu'à la présentation des licences, avant le début de la compétition.

Article 2 : Les parties se déroulent en 13 points et sont limitées dans le temps suivant le planning établi à l'avance, **exceptée la 7^{ème} partie qui sera déterminée suivant le classement à l'issue des 6 premières parties. Toute équipe homogène ne rencontre pas, au cours des 6 premières parties, une équipe de son club (sauf en cas d'absence et de réorganisation du graphique, le jour-même).** Un bonus de 1 point est accordé pour toutes parties terminées à 13.

Au signal de fin de partie :

1°) - La mène en cours se termine mais si le but sort au cours de cette mène, on ne la recommence pas, et c'est le score de la mène précédente qui compte.

2°) - Si le nombre d'équipe est un chiffre impair, l'équipe adverse gagne 13 à 7 sans bonus.

Article 3 : En fin de partie, une représentante de chaque équipe doit se présenter obligatoirement à la table pour faire enregistrer le score.

Les deux adversaires doivent se présenter ensemble au graphique.

Article 4 : Le début et la fin de chaque partie sont annoncés par un signal.

Article 5 : Le début des parties est fixé à 10 H 00 précises.

Article 6 : Le classement sera effectué comme suit

- a) Nombre de parties gagnées
- b) Nombre de points de bonus marqués
- c) Goal-average général : **partie gagnée 2 points - match nul 1 point - partie perdue 0 point**

Article 7 : Composition du Jury : Un graphiqueur, la déléguée et l'arbitre.

Article 8 : Les décisions du jury seront sans appel.

Les parties se jouent au temps et au cadre. A son lancer, le but doit être à au moins 50 cm de tout obstacle, de la ligne de fond de jeu et 1,50 mètre d'un cercle ou d'un but utilisé. (Note : *il n'est requis aucun minimum vis-à-vis des lignes de séparation de jeu ou des lignes de perte sur le côté des jeux*).